

Biodiversité : un sujet qui prend de l'ampleur

Depuis le début de l'année 2011, les Chambres d'agriculture abordent les thématiques relatives à la biodiversité dans un cadre régionalisé. Le groupe de travail régional biodiversité des Chambres d'agriculture, piloté par Philippe Lirochon, composé d'élus et de conseillers référents sur ce thème, s'est réuni à trois reprises. Il vient en appui à la Commission environnement régionale pour orienter les travaux des Chambres sur la biodiversité. Les principaux thèmes abordés, touchant à la fois à l'actualité réglementaire et aux travaux développés par les Chambres, sont détaillés ci-après.



Une actualité réglementaire qui s'amplifie sur la biodiversité

Trame Verte et Bleue (TVB)

Selon les lois Grenelle, la TVB vise à identifier ou à restaurer un réseau écologique sur le territoire constitué de « réservoirs de biodiversité » reliés par des corridors écologiques intégrant des milieux terrestres (trame verte) et aquatiques (trame bleue), afin de favoriser la survie et la circulation des espèces.

La loi Grenelle 2 prévoit l'élaboration d'un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) conjointement par l'Etat et la Région, en association avec le comité régional TVB**. Le SRCE doit prendre en compte les orientations nationales, fixées par décret à paraître prochainement.

En région Centre, l'élaboration du SRCE, lancée en décembre 2010, se poursuit : finalisation du diagnostic initial, confié à des bureaux d'études, et début de la réflexion sur l'identification des sous-trames et des éléments constitutifs de la TVB, dont la cartographie régionale au 100 000^{ème} n'est pas encore tracée. Le SRCE, qui inclura la **cartographie de la trame** et un plan d'action, devrait être **finalisé à l'automne 2012** avec une validation prévue en 2014.

Des **études locales** sur la trame verte et bleue se lancent en parallèle, sans attendre le cadre méthodologique fixé par le SRCE, notamment dans le cadre des **contrats de Pays et d'agglomération de 3^{ème} génération**.

Les Chambres d'agriculture ont fait part au Préfet de Région et au Président du Conseil régional de leur souhait d'être suffisamment associées au comité régional TVB. En effet la trame verte et bleue concerne les espaces agricoles et aura des conséquences au niveau des agriculteurs, notamment via les **documents d'urbanismes** qui devront prendre en compte le SRCE.

Stratégie de Création d'Aires Protégées (SCAP)

Le Grenelle fixe pour objectif de placer **2% du territoire métropolitain, d'ici 2019, sous protection forte**, c'est à dire : arrêté de protection de biotope, réserve naturelle régionale, réserve naturelle nationale... Actuellement, en région Centre, ce pourcentage est de 0,13% mais il n'y a pas d'objectif régionalisé à atteindre. Une liste d'espèces et d'habitats à protéger, assortis d'un niveau de priorité, a été définie au niveau national puis adaptée au niveau régional. Cette liste a servi de base à la DREAL pour définir des zones à enjeux. Des **sites potentiellement éligibles à la SCAP** ont été identifiés et présentés par la DREAL lors de réunions de consultation départementales, en novembre.

Les projets de nouvelles aires protégées doivent normalement être transmis par le Préfet de région au Ministère de l'Ecologie d'ici le 1^{er} janvier 2012. Après validation nationale du choix des sites, les procédures juridiques d'instauration d'une protection réglementaires débiteront localement.

Evaluation des incidences sur Natura 2000

La politique Natura 2000, reposant initialement sur des démarches volontaires et contractuelles, intègre dorénavant un volet réglementaire obligatoire. Ainsi, suite à deux décrets nationaux, des **arrêtés départementaux** sont en cours d'élaboration pour définir **2 listes d'activités** qui seront **soumises à évaluation de leurs incidences vis à vis de Natura 2000**. Les arrêtés "liste 1" ont déjà été signés dans trois départements sur six (Eure-et-Loir, Indre-et-Loire, Loiret), ils concernent des activités relevant déjà d'un encadrement administratif (autorisation, approbation, déclaration). Les listes 2, en cours de définition, contiendront des activités ne relevant jusqu'ici d'aucun régime administratif d'encadrement, telles que le retournement de prairies de plus de 5 ans ou encore l'arrachage de haies.

Compensation écologique

Ce mécanisme démultiplie les **pertes de foncier agricole** liées notamment à la création de grands projets d'infrastructures. La région Centre sera notamment impactée par le tracé de la nouvelle **ligne à grande vitesse entre Paris et Clermont-Ferrand**.

Les élus référents dans le cadre du groupe de travail régional Biodiversité des Chambres : Pierre Lainé et Etienne Gangneron (Cher), Philippe Lirochon (Eure-et-Loir/Centre), André Gateault (Indre), Henry Frémont (Indre-et-Loire), Benoît Lonqueu (Loir-et-Cher), Eric Bléchet (Loiret).



diagnostics biodiversité

Les Chambres d'agriculture ont travaillé sur la méthode de diagnostic d'exploitation agricole et sur le conseil sur la biodiversité, dans le cadre du Projet interrégional IBIS, piloté par la Chambre régionale du Centre de 2008 à 2010, en partenariat avec une cinquantaine de partenaires (agricoles, naturalistes, scientifiques). 80 diagnostics test ont été réalisés dans ce cadre, dont 30 en région Centre.

Les Contrats de Pays de 3ème génération conditionnent l'accès à certaines aides aux investissements pour les agriculteurs, à la réalisation préalable d'un diagnostic biodiversité (finançable à 80% dans le cadre de démarches collectives, selon un cahier des charges défini par la Région, durée moyenne de réalisation de 3 jours). Parallèlement, le Cap'filère Bovin viande de 2nde génération prévoit une bonification sur les aides Capex pour les éleveurs réalisant un diagnostic biodiversité.

Organisation d'un colloque régional sur la biodiversité, le 23 février 2012

Les Chambres d'agriculture organisent une journée d'échange :

**"Biodiversité et Agriculture, cultivons le partenariat.
Les Chambres d'agriculture, en actions dans les territoires."**

Le jeudi 23 février 2012, à la Cité de l'Agriculture, à Orléans

Ce colloque, s'adressera aux collectivités territoriales ainsi qu'aux différents organismes concernés par la thématique (services de l'Etat, associations environnementales...). Au cours de cette journée, les Chambres présenteront les actions qu'elles mènent en partenariat, pour la biodiversité : animations territoriales, expérimentations agronomiques, diagnostic, conseil, formation des agriculteurs, actions à destination des communes et des habitants... L'après-midi, se tiendra une table-ronde sur les partenariats et les perspectives.

Réseau rural biodiversité

Le projet "Trouver des leviers pour accompagner les gestionnaires de l'espace dans la prise en compte de la biodiversité", porté par les Chambres, a été retenu dans le cadre de l'appel à initiatives du Réseau rural régional, lancé au printemps par le SGAR, la DRAAF et le Conseil régional, mobilisant des fonds FEADER. Ce projet, qui cible les milieux agricoles, forestiers et les collectivités, vise, sur 18 mois et en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés, à :

- Recenser et faire connaître les travaux déjà menés sur la biodiversité et les valoriser,
- Identifier les contraintes (économiques, techniques, réglementaires, sociologiques) à la prise en compte de la biodiversité et les leviers d'action,
- Etre force de proposition sur les mesures à encourager.

démarrage du projet INTERAPI

sur le rôle des couverts d'intercultures mellifères pour les abeilles, en zones de grandes cultures

Le projet INTERAPI, débuté en novembre 2011, piloté par l'Institut technique de l'abeille sur 3 ans, vise notamment à évaluer l'impact de couverts d'intercultures mellifères pour les abeilles (suivis de ruches), en zone de grandes cultures, comme ressource alimentaire à l'automne. 4 Chambres de la région (Chambre régionale, Chambre d'Eure-et-Loir, Chambre du Loir-et-Cher, Chambre du Loiret) y participent, aux côtés de l'ADAPIC, de coopératives, d'instituts techniques, de l'INRA et d'agriculteurs et d'apiculteurs volontaires.

SIGLES	DRAAF	Direction Régionale de l'Agriculture, l'Alimentation, et la Forêt
	FEADER	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
	IBIS	Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitations agricoles
	SGAR	Service Général pour les Affaires Régionales de la Préfecture



Encart rédigé par Céline CERVEK

Chambre régionale d'agriculture du Centre
Tél. 02 38 71 91 26 - Fax 02 38 71 91 12
celine.cervek@centre.chambagri.fr

Crédit photos : ADAPIC - Chambres d'agriculture - Hommes&Territoires



Publication de la Chambre régionale d'agriculture du Centre
13 avenue des Droits de l'Homme
45921 ORLEANS cedex 9

www.centre.chambagri.fr

Directeur de publication :
Pierre ROUSCHMEYER
Mise en page : Sylvie POUSSE
n° ISSN 1287-8529